

Le problème de la fluoration de l'eau: l'état de la situation au Québec

Action Fluor Québec, 28 mai 2010

Même si la fluoration de l'eau soulève des questions éthiques, notamment celles du principe de précaution et du libre choix, et même si elle contrevient à la Charte des droits et libertés, la Direction de santé publique (DSP) fait actuellement pression sur les villes du Québec pour fluorer au moins 50% de la province d'ici cinq ans. Ces pressions sont faites en dépit des protestations de nombreux citoyens informés ou tout simplement inquiets qui défendent le droit à une eau saine pour tous.

Actuellement, le gouvernement du Québec n'impose pas la fluoration aux municipalités, mais la DSP s'efforce de convaincre les élus d'adopter la fluoration, tout en s'engageant à défrayer les coûts rattachés. Toutefois, la DSP évite soigneusement d'engager un débat public sur la question et reste intentionnellement muette sur les effets potentiellement néfastes du fluor. Sans débat, leur démarche manque de transparence. Et lorsqu'une ville commence à fluorer, les citoyens se trouvent devant un fait accompli.

Laval ne fluore plus depuis 2000, car cela endommage les installations pour l'assainissement des eaux. Québec a mis fin à cette pratique à l'issue d'un long débat, en avril 2008. Depuis, seulement 3% des Québécois boivent de l'eau fluorée. Au début 2009, Longueuil a dit non à la fluoration et des citoyens ont commencé à poser des questions à Beaupré, Gatineau, Ste-Marie et Lévis. Trois-Rivières venait alors tout juste de l'interrompre, en attendant de remplacer ses installations de fluoration. Au début 2010, la *Coalition de Trois-Rivières pour une eau TRÈS saine* est née pour que cette pratique soit enfin rejetée. À la fin 2009, la DSP a convaincu Richmond en exerçant des pressions en coulisses, ainsi l'opposition n'a pas pu réagir à temps. Plus tard, en décembre, Beaupré décrétait un moratoire sur la fluoration. En janvier 2010, le Maire Tremblay de Saguenay a rencontré une vive opposition citoyenne et souhaite maintenant la tenue d'une campagne d'information menée par la DSP, à l'automne prochain. *La Coalition sans fluor 02* et le *Mouvement pour le retour à la démocratie*, deux groupes nouvellement formés, exigent que les deux camps, pro et anti, soient équitablement financés et représentés. En février 2010, le débat a repris à Gatineau après qu'un conseiller ait soulevé des doutes sur les risques environnementaux. Grâce aux efforts du *CREDDO*, le 4 mai, les conseillers de Gatineau ont voté massivement contre la fluoration, à 17 contre 2. Le Maire, la présidente de la Commission Ville en santé et les conseillers de la Commission pour l'environnement étaient tous unis contre cette idée.

À travers le monde, il n'y a aucun consensus sur la fluoration. Montréal, Vancouver et 98% de l'Europe ont rejeté la fluoration et contrairement à ce qu'affirme la direction de la santé publique (DSP), l'Allemagne et Suède l'ont interdit ! L'efficacité de la fluoration à prévenir la carie, tout comme la science sur laquelle elle se base, sont douteuses, car les données de l'OMS montrent que la carie a diminué pareillement dans l'ensemble des pays industrialisés, fluorés ou non. Au Canada, une étude de l'Association dentaire canadienne montre que la Colombie-Britannique, la province la moins fluorée, affiche le plus faible taux de carie au pays. (Gray 1987). En avril 2010, une étude de Statistiques Canada soulignait l'inutilité de la fluoration en révélant que les enfants de l'Ontario (fluoré à 70%) ont seulement une demie carie de moins que ceux du Québec (fluoré à 3%). De son côté, la DSP affirme que la fluoration réduit la carie de jusqu'à 60%. L'OMS dit 15%, le CDC dit 18% et le rapport ontarien Locker (1999) dit 0%. Qui a raison ?

La fluoration est également associée à une longue liste de problèmes de santé. Le rapport du Conseil national de recherche (NRC, 2006), l'autorité scientifique suprême aux États-Unis, établit la liste de

divers troubles de santé causés par la fluoration: augmentation du taux de fracture des os, de dommages aux dents et aux articulations (arthrite). Le NRC indique également que l'eau fluorée est possiblement liée à des troubles neurologiques (QI réduit chez les enfants, démence, syndrome de Down, maladie d'Alzheimer), du système endocrinien (glandes thyroïde et pituitaire), du système immunitaire (moelle des os, où sont produites les cellules immunitaires), du système digestif, de l'appareil génital, des organes internes (foie et reins), et qu'elle pourrait exacerber les effets combinés de l'aluminium et du fluorure, de même que le diabète et le cancer.

D'autre part, selon l'expert de la DSP, le Dr Lévy, les risques pour la santé « concernent plutôt les très jeunes enfants de trois ans et moins, qui peuvent développer de la fluorose. Ce sont des taches blanches qui apparaissent sur les dents, par exemple lorsque ces enfants avalent du dentifrice » Or, le ministre Couillard affirme qu'« il n'est pas exact de dire qu'il existe des risques associés ». Qui a raison?

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement classe le fluorure comme produit chimique « persistant », « biocumulatif » (qui s'accumule dans l'organisme) et « toxique ». Environnement Canada le classe comme « déchet dangereux » et Transport Canada, en tant que « marchandise dangereuse » ! C'est pourquoi, avant même de débattre des pour et des contre de cette mesure, il importe de souligner que fluorer l'eau implique de forcer les gens à ingérer une substance toxique sans leur consentement éclairé. C'est un précédent inquiétant qui nie les droits humains fondamentaux, notamment le libre choix d'être médicamenté ou non.

C'est dans cette optique que des citoyen-ne-s, des experts, ainsi que des groupes sociaux et environnementaux ont formé en 2006 Le Front commun pour une eau saine (FCES) afin de prévenir et bannir la fluoration de l'eau potable au Québec. Une telle démarche s'inscrit au coeur d'un effort collectif visant à obtenir une eau de consommation saine pour tous.

Nous vous invitons à bien vouloir prendre connaissance de la documentation incluse dans les cahiers ci-joints, afin de pouvoir faire un choix éclairé lorsque vous serez appelés à vous exprimer sur la question controversée de la fluoration de l'eau.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site web d'information Action Fluor Québec, associé au regroupement de citoyens et d'experts, Le Front Commun Pour Une Eau Saine (FCES): www.qve.qc.ca/afq et la page web du comité sans fluor des AmiEs de la Terre de Québec (ATQ): www.atquebec.org/comité_sans_fluor

Contact :

Action Fluor Québec : info@qve.qv.ca

Monsieur Gilles Parent, expert du FCES : (514) 747-2259

Amis de la Terre de Québec : (418) 524-2744, sansfluor@atquebec.org

Références :

[1] National Research Council, NRC report 2006 :

<http://www.fluoridealert.org/health/epa/nrc/excerpts.html>

[2] Bassin, E.; Wypij, D.; Davis, R.; Mittleman, M.. Age-specific Fluoride Exposure in Drinking Water and Osteosarcoma. Cancer Causes and Control, Volume 17, Number 4, May 2006, pp. 421-428(8).

[3] ADA e-gram, "Interim Guidance on Reconstituted Infant Formula", November 9, 2006

http://www.ada.org/prof/resources/pubs/epubs/egram/egram_061109.pdf